

PAR COURRIEL

Québec, le 3 novembre 2020

Madame Stéphanie Fortin  
Directrice principale, Affaires publiques et relation avec les communautés  
GNL Québec  
sfortin@gnlquebec.com

**Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de  
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

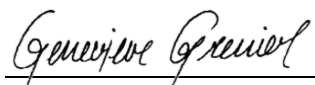
Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 6 novembre prochain à 16 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grénier  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. Veuillez indiquer, pour chaque année de la phase de construction (1 à 4), le nombre d'emplois (directs et indirects), en années-personnes, qui seraient créés. Veuillez indiquer, pour chaque année, une projection de la proportion de ces emplois qui serait comblée dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, au Québec ou hors Québec.
2. À combien se situerait le salaire moyen pour les employés directs en période d'exploitation ? (La réponse R-87 indique que le « salaire moyen devrait se trouver aux alentours de 90 000 \$ » et dans le DA9.1, il est question d'un « salaire moyen de 110 000 dollars par année »).
3. Dans l'étude de retombées socioéconomiques, les revenus gouvernementaux au Québec sont estimés à 100 M\$ annuellement. La commission comprend, sur la base de la réponse fournie dans le DQ5.2, que ceci n'inclut pas l'impôt sur le revenu de l'entreprise qui serait perçu par le Gouvernement du Québec. Veuillez fournir une estimation de l'impôt sur le revenu qui serait versé annuellement en moyenne au gouvernement du Québec, durant les périodes d'exploitation et de construction. Veuillez également fournir l'information quant à l'impôt sur le revenu qui serait versé au gouvernement fédéral durant ces deux périodes. Finalement, le tableau fourni à la question DQ5.2 indique que les données sont présentées en « années-personnes de 2018 ». Est-ce que les données sont en fait en milliers de dollars ? Veuillez confirmer.
4. Comment le fait que GNL Québec soit détenu par une société en commandite influence-t-il le calcul des impôts sur le revenu que ces sociétés devraient payer lorsque les projets Énergie Saguenay et Gazoduc seraient en activité ?
5. Veuillez déposer la capsule 8.9c présentée lors de la séance du 22 septembre 2020.
6. L'analyse de cycle de vie réalisée par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) indique que « la combustion du gaz naturel et les infrastructures nécessaires à cette combustion s'avèrent les principaux contributeurs (68 à 77 %) aux émissions de GES » du projet. Veuillez préciser à combien de millions de tonnes correspondent ces pourcentages.
7. Dans la première série de réponses (DQ5.2) vous avez indiqué que « Même si une grande proportion des dépenses d'exploitation annuelle est prévue être réalisée à l'extérieur du Québec (achat de gaz naturel pour 2,5 G\$ annuel, représentant 78 % des dépenses totales), le Modèle Intersectoriel du Québec (MISQ) estime que ces dépenses généreront tout de même des revenus sur le territoire québécois. » Si possible, veuillez fournir des exemples précis de dépenses réalisées à l'extérieur du Québec qui généreraient des revenus au Québec ?